

Évolution et caractéristiques démographiques des groupes autochtones du Canada, 1986-2011

EVOLUTION AND DEMOGRAPHIC CHARACTERISTICS OF NATIVE GROUPS IN CANADA, 1986-2011

EVOLUCION Y CARACTERISTICAS DEMOGRAFICAS DE LOS GRUPOS AUTOCTONOS EN CANADA, 1986-2011

Sylvain Rémillard

Volume 20, Number 1, Spring 1991

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/010066ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/010066ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)
1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Rémillard, S. (1991). Évolution et caractéristiques démographiques des groupes autochtones du Canada, 1986-2011. *Cahiers québécois de démographie*, 20(1), 69-94. <https://doi.org/10.7202/010066ar>

Article abstract

Demographic projections for various native groups have been carried out, taking new elements into account, such as under-enumeration at the 1986 census and the impact of Bill C-31 (recuperation of Indian status between 1985 and 1990 led to an increase of about 25% in the number of Indians "with status"). Native groups will continue to grow at a higher rate than the Canadian population as a whole. Comparing the two populations shows a convergence for some demographic characteristics; however, the aging of the native population started much later.

Évolution et caractéristiques démographiques des groupes autochtones du Canada, 1986-2011

Sylvain RÉMILLARD *

L'intérêt porté à l'étude de la population autochtone et de ses composantes ne date pas d'aujourd'hui. Les nombreuses personnes qui ont travaillé sur le sujet seront sans aucun doute d'accord pour affirmer que le comportement de cette population en matière de fécondité, de mortalité et de migration est encore mal connu. Cette étude ne prétend pas combler les nombreuses lacunes associées aux données concernant cette population. Elle tient compte toutefois de certains éléments nouveaux, comme les autochtones non énumérés au recensement de 1986 ainsi que les recouvrements de statut et les nouvelles inscriptions consécutifs à la mise en application du projet de loi C-31. De plus, lors du développement des hypothèses de projection, nous avons respecté le fait que chacun des groupes qui constituent la population autochtone du Canada avait une fécondité et une mortalité différentes.

Cette étude traite de l'évolution future des autochtones du Canada. Nous y distinguons quatre sous-populations, soit les Indiens avec statut, les Inuit, les Métis et les Indiens sans statut ou d'autre origine autochtone dont au moins un ancêtre est d'origine autochtone. L'analyse porte principalement sur la

* Statistique Canada, Division de la démographie, Ottawa. Les idées exprimées dans cet article sont la responsabilité de l'auteur et non de Statistique Canada. Ce texte est une version remaniée d'une communication présentée au colloque de l'Association des démographes du Québec, tenue dans le cadre du 59e congrès de l'ACFAS à l'Université de Sherbrooke en mai 1991. Je tiens à présenter mes sincères remerciements à Alain Bélanger et à Daniel Larrivée, ainsi qu'aux évaluateurs externes, dont les suggestions et commentaires ont été fort appréciés. Je remercie également Lucette Dell'Oso et Danielle St-Germain pour l'aide technique qu'elles m'ont apportée tout au long de ce projet.

situation qui prévaut au niveau national tout en soulignant les disparités régionales les plus significatives. En premier lieu, nous décrivons brièvement les sources de données, ainsi que l'effet de l'addition des nouveaux inscrits (projet de loi C-31) sur les effectifs des indiens avec statut. La partie suivante expose la méthode de projection et les hypothèses utilisées. Ensuite, nous présentons la situation démographique des autochtones selon la répartition géographique des divers groupes en 1986.

Enfin, nous examinons les résultats des projections selon l'évolution prévue de la population autochtone totale et de ses sous-groupes. En dernier lieu, nous comparons les répartitions par âge, les rapports de dépendance et les âges médians des autochtones eu égard à la population canadienne.

SOURCE DE DONNÉES

Des données spéciales, établies par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et tirées du recensement de la population de 1986, ont servi de base pour les présentes projections¹. Plusieurs raisons motivent le choix de ces données. D'abord, ce sont les seules données régionales qui soient comparables au niveau national. Par ailleurs, elles ont été développées dans le but de fournir la meilleure estimation possible de plusieurs groupes autochtones à la fois. Enfin, elles ont fait l'objet de corrections, principalement à cause des réponses multiples données à la question sur l'origine ethnique (pour plus de détails, voir Robitaille et Choinière, 1987a, et Hagey, 1987). Ainsi, toute autre analyse basée sur ces données pourra être comparable à nos projections.

À la base, ces données distinguent trois groupes autochtones : les Indiens avec statut, les Inuit et les autres qui revendiquent une origine autochtone. Cette dernière catégorie inclut les Métis, les Indiens sans statut et les personnes ayant déclaré plus d'une origine dont au moins une autochtone. Nous

¹ Le registre des Indiens, que gère le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, est une autre source de données concernant les Indiens avec statut. Ce registre n'inclut aucune information sur les trois autres groupes qui composent la population autochtone. Il a été conçu à des fins administratives plutôt que statistiques, et les données y sont parfois consignées avec des délais considérables (voir Loh, 1990). De plus, comme le registre est établi au 31 décembre alors que le recensement se fait en milieu d'année (3 juin), ces deux sources ne sont pas comparables. On ne peut donc pas sommer les Indiens avec statut du registre avec les Inuit, Métis et Indiens sans statut et autres du recensement, pour obtenir la population autochtone totale.

avons subdivisé cette catégorie en séparant les Métis des Indiens sans statut ou d'autre origine autochtone. Il a été convenu qu'un Métis est un individu qui s'identifie lui-même comme tel. Le groupe d'Indiens restant est constitué des Indiens non inscrits et de personnes ayant au moins une origine autochone.

Lors du recensement de 1986, 90 bandes indiennes, rejoignant 136 réserves, ont refusé de collaborer; cela représente une population de quelque 45 000 personnes non énumérées. Les données du recensement que nous avons utilisées ont cependant été corrigées pour le non-dénombrement de ces bandes. Comme on sait que plus de 90 % de la population indienne vivant dans les réserves est constituée d'Indiens avec statut, la population non énumérée a été additionnée à cette dernière.

LA POPULATION INDIENNE SELON LE PROJET DE LOI C-31

L'application, en 1985, du projet de loi C-31 modifiant la Loi sur les Indiens a transformé les caractéristiques et la taille de la population des Indiens avec statut (AINC, 1990). Le projet de loi vise à accorder le statut d'Indien et le droit d'appartenir à une bande aux personnes (et à leurs enfants) qui avaient perdu ces priviléges en raison d'articles discriminatoires contenus dans la version antérieure de la loi. La nouvelle loi reconnaît également aux bandes le pouvoir de déterminer elles-mêmes leurs règles d'appartenance (Loh, 1990).

Pour la projection, nous supposons qu'en 1986 les personnes couvertes par le projet de loi C-31 qui ont indiqué être d'origine autochtone sont incluses au recensement dans la population des «Indiens inscrits». Pour les autres années, afin d'identifier les changements de statut, nous avons décidé de considérer ces personnes comme «sortant» du groupe des Indiens sans statut et autres et «entrant» dans le groupe des Indiens avec statut.

Au moment d'effectuer la projection, l'information provenant du registre des Indiens sur le nombre de nouveaux inscrits n'était disponible que pour ceux qui avaient recouvré leur statut avant décembre 1988. Après cette date, le nombre de nouveaux inscrits a donc dû être estimé². Nous avons supposé que

² Cette estimation provient d'une étude du Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada. Le nombre probable de nouveaux inscrits a été dérivé d'une analyse de régression à partir de données actuelles basées sur une période de 29 mois. Pour plus de détails concernant la méthode utilisée, voir AINC, 1988.

la totalité des recouvrements de statut se produirait entre 1985 et 1990 et que leur nombre s'élèverait à environ 86 000 (tableau 1). Il y aurait donc une augmentation de l'ordre de 25 % à 30 % de la catégorie «Indiens avec statut» et une réduction un peu plus importante de celle des «Indiens sans statut et autres».

LA POPULATION DE DÉPART ET SA RÉPARTITION SELON LE GROUPE

Le Canada comptait quelque 756 500 autochtones en 1986 (tableau 2), comparativement à 499 445 en 1981 (AINC, 1985). La composition selon le groupe est la suivante : 308 000 Indiens avec statut (41 %), 33 500 Inuit (4 %), 145 200 Métis (19 %) et 269 800 Indiens sans statut et autres (36 %).

Quelque 24 % des effectifs autochtones du Canada sont concentrés en Ontario, 23 % dans les Prairies, 18 % en Colombie-Britannique, 15 % en Alberta et 12 % au Québec. Les provinces de l'Atlantique ainsi que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest comptent tous une proportion inférieure à 5 %. Si l'on examine la répartition des populations autochtones selon les provinces en 1986 (figure 1), on constate que les Indiens avec statut sont principalement concentrés dans les Prairies (29 %), en Ontario (19 %), en Colombie-Britannique (19 %) et au Québec (11 %). La population Inuit vit majoritairement dans les Territoires du Nord-Ouest (54 %), au Québec (21 %) et à Terre-Neuve (11 %). Les Métis sont surtout établis dans les provinces de l'Ouest, principalement en Alberta (27 %) et au Manitoba (22 %). Quant aux Indiens sans statut et autres, on les trouve d'abord en Ontario (37 %) et en Colombie-Britannique (21 %).

LA COMPOSITION DE LA POPULATION AUTOCHTONE SELON LES RÉGIONS EN 1986

Les groupes qui composent la population autochtone ne se distribuent pas également dans les régions. Certains sont majoritairement représentés dans une province où d'autres sont presque absents. Les Indiens sans statut et autres représentent quelque 45 % (16 135 personnes) de la population autochtone de la région de l'Atlantique (figure 2); le groupe des Indiens avec statut (11 975 personnes) équivaut quant à lui à 34 % de cette population. Le Québec compte principalement des Indiens avec et sans statut et autres, qui représentent respectivement 38 % et

TABLEAU 1
*Population indienne du projet de loi C-31, observée
 et projetée, 1985-1990 (en milliers)*

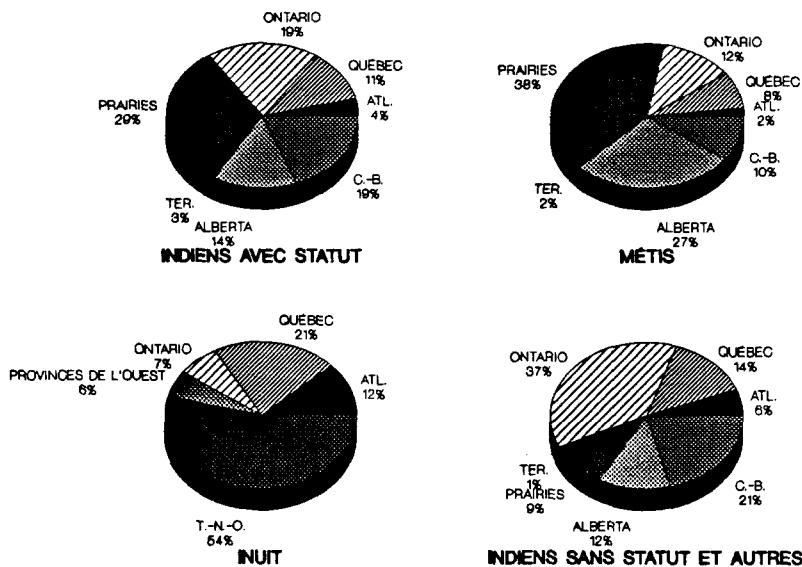
Année	Nouveaux inscrits	
	Annuels	Cumulatifs
Observée		
1985	8,4	8,4
1986	17,5	25,9
1987	18,6	44,4
Projetée		
1988	17,1	61,6
1989	15,9	77,5
1990	8,9	86,4

Sources : Les données proviennent du fichier des recouvrements de statut, AINC. Les nombres projetés ont été pris dans *A Demographic Profile of the Bill C-31 Population*, Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, AINC, 1988.

TABLEAU 2
*Répartition des populations autochtones selon
 la province et le territoire, Canada, 1986*

Province, territoire	Indiens avec statut	Inuit	Métis	Indiens sans statut et autres	Total
Terre-Neuve	760	3 560	1 440	3 800	9 560
Île-du-Prince-Édouard	460	30	160	640	1 290
Nouvelle-Écosse	5 710	290	1 050	7 205	14 255
Nouveau-Brunswick	5 045	120	710	4 490	10 365
Québec	33 925	7 050	11 225	36 560	88 760
Ontario	58 540	2 270	17 665	100 730	179 205
Manitoba	47 725	380	31 880	13 465	93 450
Saskatchewan	42 660	100	24 020	11 450	78 230
Alberta	42 785	740	38 525	31 320	113 370
Colombie-Britannique	59 970	740	14 860	56 900	132 470
Yukon	2 960	60	210	1 770	5 000
Territoires du Nord-Ouest	7 430	18 135	3 520	1 450	30 535
Canada	307 960	33 470	145 240	269 770	756 490

Source : Recensement du Canada de 1986, données non publiées.



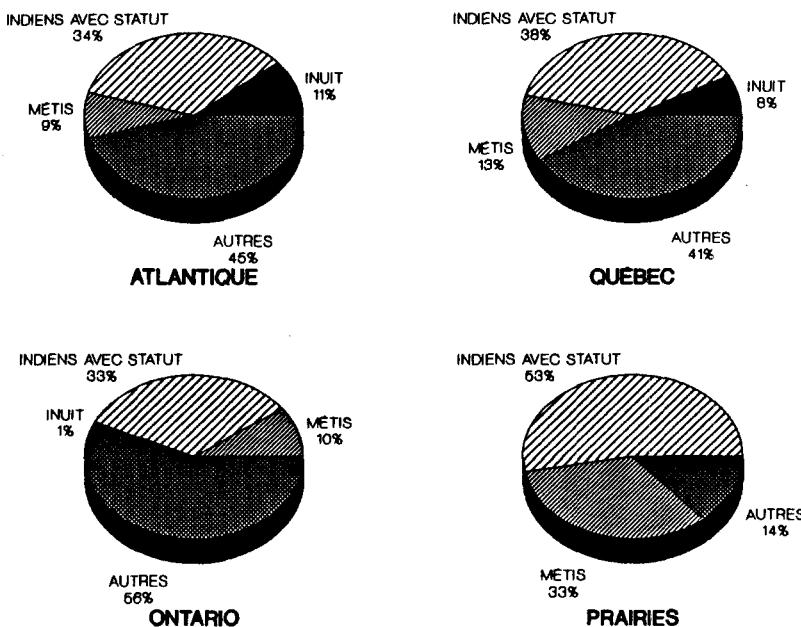
Source : 1986 : Recensement du Canada, données non publiées.

Note : Afin de faciliter l'analyse, nous avons fait les regroupements suivants. Les provinces de l'Atlantique sont constituées de Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick; les Prairies englobent le Manitoba et la Saskatchewan; les provinces de l'Ouest se composent des Prairies, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique; les Territoires incluent le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Figure 1 — RÉPARTITION DES POPULATIONS AUTOCHTONES
SELON LA PROVINCE ET LE TERRITOIRE, 1986

41 % de sa population autochtone. L'Ontario a, pour sa part, une population autochtone majoritairement composée d'Indiens sans statut et autres : 56 % de ses 179 200 autochtones font partie de ce groupe. Inversement, les Prairies comptent principalement des Indiens avec statut (53 %).

L'Alberta se caractérise par une forte proportion de Métis (34 %); les Indiens avec statut (38 %) constituent également une proportion élevée de l'ensemble de ses autochtones. La Colombie-Britannique a des proportions équivalentes d'Indiens avec statut et d'Indiens sans statut et autres (environ 44 % dans chaque cas). Enfin le Yukon, qui compte seulement 5000 autochtones, comprend surtout des Indiens avec statut (60 %), alors que, dans les Territoires du Nord-Ouest, ce sont les Inuit qui sont majoritairement représentés (59 %).

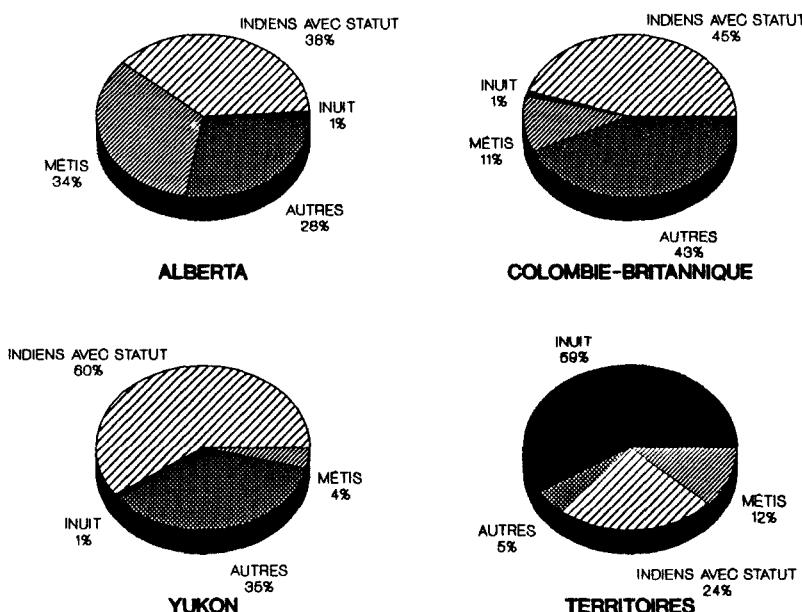


Source : 1986 : Recensement du Canada, données non publiées.

*Figure 2 — COMPOSITION DES RÉGIONS SELON
LES GROUPES AUTOCHTONES, 1986*

MÉTHODE DE PROJECTION

Le modèle de projection de Statistique Canada a servi à produire nos projections. Ce modèle est fondé sur l'analyse de l'évolution de chacune des composantes de la population, soit la mortalité, la fécondité et la migration. Les paramètres sont généralement sous forme de nombres absolus, taux et ratios (taux de fécondité, probabilité de survie, nombres de migrants, etc.). Ceux-ci, appliqués à la population de départ, permettent d'obtenir la population future par âge et sexe au temps t . Des projections ont été développées pour chacun des quatre groupes, selon la province et le territoire. La sommation des effectifs d'Indiens avec statut, d'Inuit, de Métis et d'Indiens sans statut et autres fournit la population autochtone totale. Ces projections ont d'abord été réalisées au niveau provincial, puis au niveau national par sommation (pour plus de détails sur la méthode de projection, voir Department of the Secretary of State, à paraître) (figure 3).



Source : 1986 : Recensement du Canada, données non publiées.

*Figure 2 (suite) — COMPOSITION DES RÉGIONS SELON
LES GROUPES AUTOCHTONES, 1986*

CHOIX DES HYPOTHÈSES

Seules les composantes fécondité et mortalité ont fait l'objet d'hypothèses pour cette projection. On sait que la composante «migration» est généralement subdivisée en migration internationale et migration interne. Quoique les Indiens avec statut traversent la frontière canado-américaine, ce déplacement n'est pas considéré comme un mouvement de migration internationale (Norris, 1985). De plus, comme le statut d'Indien avec statut ne peut être acquis par voie d'immigration, nous supposons que la population autochtone n'est touchée par aucune migration internationale. D'autre part, selon des études traitant de la migration interprovinciale des Indiens inscrits produites par AINC³, cette population est très peu touchée

³ Il faut noter que le ministère des Affaires indiennes utilise le terme Indiens inscrits, qui est d'ailleurs synonyme du terme Indiens avec statut. Selon le ministère, est un Indien inscrit toute personne reconnue comme Indien au terme de la Loi sur les Indiens de 1951 et inscrite au registre de population du ministère.

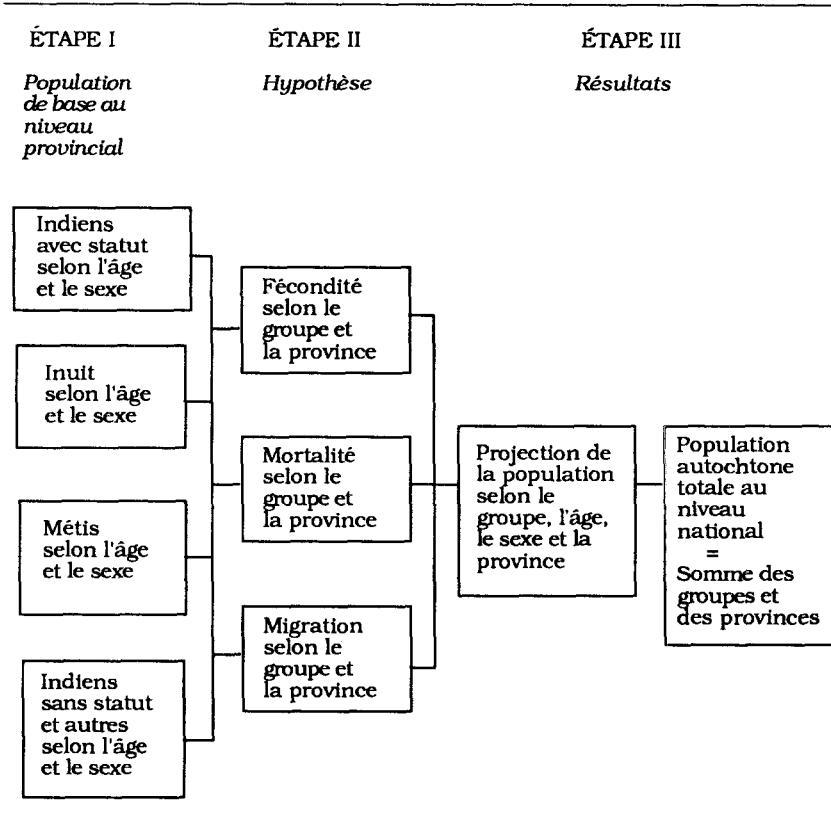


Figure 3 — ORGANIGRAMME DU MODÈLE DE PROJECTION

par la migration interne (Norris, 1985) et cette composante joue un rôle négligeable dans la croissance de la population (Loh, 1990). Une autre étude, portant cette fois sur la migration des Inuit (Robitaille et Choinière, 1987b) constate également le peu d'effet de la migration sur l'accroissement de cette population. À la lumière de ces recherches, nous avons supposé que la migration interrégionale serait nulle, et ce pour les quatre groupes qui composent la population autochtone du Canada.

Enfin, signalons que les hypothèses de fécondité et de mortalité ont été établies pour la période 1986-2006 et que, au delà de cette période, les paramètres sont maintenus aux niveaux projetés de 2006.

PROJECTION DE LA FÉCONDITÉ

Trois hypothèses de fécondité ont été formulées pour chacun des groupes autochtones. Le niveau de fécondité des Indiens avec statut a été tiré de projections antérieures (voir Loh, 1990); pour 1986-1990, l'impact des recouvrements de statut sur leur niveau de fécondité a été pris en compte dans les présentes projections⁴. En ce qui concerne les Indiens avec statut, tout au long de la période de projection, la première hypothèse maintient l'indice synthétique de fécondité constant au niveau de 1986 : 2,9 enfants. La deuxième hypothèse le réduit à 2,4 enfants par femme jusqu'en 2006, et la dernière le diminue encore, le faisant passer de 2,9 à 2,0 entre 1986 et 2006.

Le niveau de fécondité des Métis et des Indiens sans statut et autres est inconnu. À ce que nous sachions, très peu de recherches traitent de la fécondité de ces deux groupes. Afin de déterminer un niveau de fécondité, nous avons fait l'hypothèse qu'ils se situaient entre les Indiens avec statut et la population canadienne totale, en supposant que certains Métis et certains Indiens sans statut et autres avaient adopté le mode de vie des blancs, et d'autres celui des Indiens inscrits. Une première hypothèse maintient constant l'indice de fécondité estimé de 1986 (2,3). Les deux autres hypothèses le réduisent graduellement à 2,0 et à 1,5 jusqu'en 2006. Enfin, une étude de Robitaille et Choinière (1987b) a servi à évaluer le niveau de fécondité de la population inuit. La première hypothèse maintient l'indice synthétique constant à 3,6 enfants par femme tout au long de la période. La deuxième le fait passer de 3,6 à 3,0 et la troisième de 3,6 à 2,2 jusqu'en 2006. Les indices synthétiques de fécondité de chacun des groupes autochtones selon la province en 1990 sont présentés au tableau 3.

PROJECTION DE LA MORTALITÉ

Une évaluation des tables de mortalité élaborées en 1985 par la Division de la démographie de Statistique Canada (voir

⁴ Deux différents niveaux de fécondité avaient été établis en ce qui concerne les récentes projections d'Indiens inscrits (voir Loh, 1990) : un niveau pour les Indiens inscrits et un autre pour les Indiens de la Loi C-31. Puisque la population des Indiens avec statut utilisée ici inclut les Indiens qui ont recouvré leur statut, une moyenne pondérée des deux niveaux a été utilisée.

TABLEAU 3
*Indice synthétique de fécondité selon le groupe autochtone
 et la province ou le territoire, Canada, 1990*

Province, territoire	Indiens avec statut ^a	Inuit	Métis	Indiens sans statut et autres
Terre-Neuve	2,9	3,1	2,3	2,3
Île-du-Prince-Édouard	3,1	3,1	2,5	2,5
Nouvelle-Écosse	2,7	3,1	2,2	2,2
Nouveau-Brunswick	2,6	3,1	2,2	2,2
Québec	2,4	4,1	1,9	1,9
Ontario	2,4	4,1	2,1	2,1
Manitoba	3,0	3,8	2,5	2,5
Saskatchewan	3,9	3,8	3,1	3,1
Alberta	3,4	3,8	2,7	2,7
Colombie-Britannique	2,3	3,8	2,1	2,1
Yukon	2,4	3,8	2,3	2,3
Territoires du Nord-Ouest	3,5	3,8	3,3	3,3

Source : Statistique Canada, Division de la démographie.

^a Entre 1986 et 1990, l'indice synthétique de fécondité des Indiens avec statut tient compte de l'impact des recouvrements de statut.

Rowe et Norris, 1985) a été faite par Loh (1990). Il appert qu'elles fournissent une bonne approximation des niveaux actuels de mortalité de la population indienne. Nous les avons utilisées pour les Indiens avec statut; toutefois, étant donné la faiblesse de leur effectif par province, la construction de tables de mortalité par province s'est révélée difficile à réaliser; les taux de survie au niveau des provinces et territoires ont donc été dérivés des taux nationaux.

La mortalité des Inuit demeure aujourd'hui encore mal connue. Dans cette projection, nous supposons que la population inuit a un niveau de mortalité similaire à celui des Indiens avec statut. Ainsi, en 1986, l'espérance de vie se situe à 63,8 ans pour les hommes et à 71 ans pour les femmes. En ce qui concerne les Métis et les Indiens sans statut et autres, nous présumons qu'ils se situent à mi-chemin entre la population canadienne et les Indiens avec statut, ce qui fournit une espérance de vie de 68,5 ans et de 75,6 ans respectivement pour les hommes et pour les femmes. La première hypothèse maintient l'estimation du niveau de mortalité de 1986 constante tout au long de la période pour chacun des quatre groupes. La deuxième augmente graduellement l'espérance de vie. Ainsi, les Indiens avec statut

et les Inuit atteindraient en 2006 une espérance de vie à la naissance de 72 ans pour les hommes et de 79 ans pour les femmes; les Métis et les Indiens sans statut et autres jouiraient d'une espérance de vie de 74 ans (hommes) ou de 81 ans (femmes). Par la suite, ces niveaux sont maintenus constants jusqu'en 2011.

Comme on peut le constater au tableau 4, dès l'année de départ de la projection, les Inuit et les Indiens avec statut ont une mortalité plus élevée que les Métis et les Indiens sans statut et autres.

TABLEAU 4
Espérance de vie à la naissance selon le groupe autochtone et le sexe, Canada, 1986

	Indiens avec statut	Inuit	Métis	Indiens sans statut et autres
Hommes	63,8	63,8	68,5	68,5
Femmes	71,0	71,0	75,6	75,6

Source : Statistique Canada, Division de la démographie.

LE CHOIX DES SCÉNARIOS

La combinaison des trois hypothèses de fécondité avec les hypothèses de mortalité permet la production de six scénarios de projection par catégorie d'autochtones. Nous en avons retenu trois. Ces scénarios donnent l'éventail des possibilités de croissance des populations autochtones pour les 25 prochaines années.

Le scénario de croissance forte

Ce scénario correspond à un maintien des niveaux estimés de 1986. Nous avons retenu une fécondité constante afin de compenser le sous-enregistrement des naissances qui caractérise les Indiens avec statut⁵. Nous combinons les hypothèses de mortalité élevée et de fécondité élevée. C'est le scénario qui produit le rythme de croissance le plus rapide.

⁵ Certaines études traitent de ce phénomène. Voir en particulier Loh, 1990.

Le scénario de croissance moyenne

Selon ce scénario, la mortalité et la fécondité diminuent à un rythme modéré. C'est le scénario le plus «plausible», en ce sens qu'il s'inscrit dans les tendances amorcées ces dernières années.

Le scénario de croissance faible

Ce scénario est lié à une diminution importante du niveau de fécondité et à une baisse de la mortalité. La réduction des naissances génère un taux de croissance plus faible chez tous les groupes autochtones par rapport aux scénarios précédents.

Le tableau 5 résume les trois scénarios obtenus par la combinaison des hypothèses de mortalité et de fécondité et présente les populations atteintes en 2011.

RÉSULTATS DE LA PROJECTION**Évolution des populations autochtones du Canada**

Les autochtones du Canada étaient 756 000 en 1986. Selon le scénario moyen, ils seraient un million dès l'an 2003. En 2011, dernière année de la projection, ils atteindraient environ 1,1 million (tableau 6). Ces résultats correspondent à un accroissement annuel moyen de 14 300 personnes.

L'évolution future des autochtones se caractériserait par un ralentissement faible mais constant de la croissance démographique, qui passerait de 2,0 % à 1,2 % par année entre 1986 et 2011. La population des Indiens avec statut enregistre une croissance annuelle rapide durant la période 1986-1991 (6,5 %) à cause du nombre élevé de recouvrements de statut. Cette croissance se produit au détriment du groupe des Indiens sans statut et autres, qui subissent une perte annuelle moyenne d'environ 11 000 personnes (décroissance de 4,5 %), évidemment due aux «sorties» provoquées par le projet de loi C-31. Après 1991, les Indiens sans statut et autres recommenceront à croître de façon significative jusqu'en 2011, pour finalement compter quelque 278 000 personnes. Ce sont les Inuit qui, comparativement aux autres groupes, enregistrent le deuxième taux de croissance le plus important (après les Indiens avec statut) tout au long de la période. En effet, cette population passera de 33 500 à 57 400 en 25 ans (soit un taux de croissance

TABLEAU 5
Scénarios obtenus par combinaison des hypothèses

	Croissance forte ^a	Croissance moyenne ^b	Croissance faible ^b
<i>Indiens avec statut</i>			
ISF	2,9 enfants	2,9 à 2,4 enfants	2,9 à 2,0 enfants
E ^O Hommes	63,8 ans	63,8 à 71,9 ans	63,8 à 71,9 ans
Femmes	71,0 ans	71,0 à 79,0 ans	71,0 à 79,0 ans
Transferts de C-31	Entrées de C-31	Entrées de C-31	Entrées de C-31
<i>Inuit</i>			
ISF	3,6 enfants	3,6 à 3,0 enfants	3,6 à 2,2 enfants
E ^O Hommes	63,8 ans	63,8 à 71,9 ans	63,8 à 71,9 ans
Femmes	71,0 ans	71,0 à 79,0 ans	71,0 à 79,0 ans
Transferts de C-31	—	—	—
<i>Métis</i>			
ISF	2,3 enfants	2,3 à 2,0 enfants	2,3 à 1,5 enfants
E ^O Hommes	68,5 ans	68,5 à 74,3 ans	68,5 à 74,3 ans
Femmes	75,6 ans	75,6 à 81,3 ans	75,6 à 81,3 ans
Transferts de C-31	—	—	—
<i>Indiens sans statut et autres</i>			
ISF	2,3 enfants	2,3 à 2,0 enfants	2,3 à 1,5 enfants
E ^O Hommes	68,5 ans	68,5 à 74,3 ans	68,5 à 74,3 ans
Femmes	75,6 ans	75,6 à 81,3 ans	75,6 à 81,3 ans
Transferts de C-31	Sorties des C-31	Sorties des C-31	Sorties des C-31
POPULATION	1,168,200	1,114,900	1,045,800
ATTEINTE EN 2011			

^a Les paramètres de cette hypothèse sont maintenus constants tout au long de la période de projection.

^b Ces hypothèses sont préparées jusqu'en 2006; par la suite, les paramètres sont maintenus aux niveaux projetés de 2006.

annuel de 2,2 %). Cette forte croissance est surtout attribuable à la fécondité particulièrement élevée des Inuit. Environ 2700 personnes viendront s'ajouter annuellement au groupe Métis, qui atteindra quelque 212 000 personnes en 2011. Le tableau 6 résume l'évolution des groupes durant la période de projection.

Naissances, décès et accroissement naturel

L'évolution attendue des naissances, des décès et de l'accroissement naturel est présentée au tableau 7. De 1986-1987 à

TABLEAU 6
*Évolution projetée de la population autochtone selon le groupe,
 Canada, 1986-2011 (scénario moyen)^a*

Groupe ethnique	Année	Population (milliers)	Croissance annuelle	Taux de croissance annuel (%)
Total	1986	756,4		
	1991	835,1	15,7	2,0
	1996	911,3	15,2	1,8
	2001	983,2	14,4	1,5
	2006	1 050,6	13,5	1,3
	2011	1 114,9	12,9	1,2
Indiens avec statut	1986	308,0		
	1991	422,7	22,9	6,5
	1996	463,0	8,1	1,8
	2001	500,7	7,5	1,6
	2006	534,8	6,8	1,3
	2011	567,6	6,6	1,2
Inuit	1986	33,5		
	1991	38,3	1,0	2,7
	1996	43,1	1,0	2,4
	2001	47,8	0,9	2,1
	2006	52,5	0,9	1,9
	2011	57,4	1,0	1,8
Métis	1986	145,2		
	1991	159,7	2,9	1,9
	1996	173,9	2,8	1,7
	2001	187,5	2,7	1,5
	2006	203,3	2,6	1,3
	2011	212,3	2,4	1,2
Indiens sans statut et autres	1986	269,8		
	1991	214,4	-11,1	-4,5
	1996	231,3	3,4	1,5
	2001	247,2	3,2	1,3
	2006	263,0	3,2	1,2
	2011	277,6	2,9	1,1

Source : 1986 : Recensement du Canada de 1986, données non publiées.

^a À cause de l'arrondissement, la somme des données ne correspond pas nécessairement au total. Les taux de croissance ont été calculés à l'aide de l'équation géométrique.

1989-1990, l'accroissement naturel (les naissances moins les décès) augmente légèrement pour ensuite diminuer graduellement jusqu'en 2011. Au cours de la période de projection, les naissances annuelles sont de l'ordre de 20 000 alors que les décès doublent, passant de 4100 en 1986-1987 à quelque 8500

TABLEAU 7
Naissances, décès et accroissement naturel de la population autochtone, Canada, 1986-1987 à 2010-2011 (scénario moyen)

Année	Naissances	Décès	Accroissement naturel
1986-1987	19 700	4 100	15 600
1987-1988	20 000	4 200	15 800
1988-1989	20 200	4 300	15 900
1989-1990	20 400	4 600	15 800
1990-1991	20 400	4 700	15 700
1995-1996	20 400	5 400	15 000
2000-2001	20 400	6 300	14 100
2005-2006	20 500	7 400	13 100
2010-2011	21 100	8 500	12 600

en 2010-2011. La baisse de l'accroissement naturel des autochtones au cours de la période de projection sera donc principalement causée par l'augmentation du nombre de décès.

La répartition par âge

Même si la population autochtone augmentera au cours des 25 prochaines années, l'augmentation ne sera pas identique à tous les âges. L'évolution future de la répartition par âge dépendra du rythme de croissance de cette population. Le tableau 8 met en parallèle la répartition, selon les grands groupes d'âge, des populations autochtone et canadienne⁶ entre 1986 et 2011. La population de 0-17 ans est particulièrement sensible aux hypothèses de fécondité, et cela d'autant plus que l'on s'éloigne de l'année de départ de la projection. Par contre, la population prévue des adultes et des personnes âgées peut être considérée comme relativement certaine puisque les personnes qui la constituent sont déjà nées au point de départ de la projection et que la mortalité évolue plutôt lentement.

En 1986, 43 % de la population autochtone était composée de personnes âgées de moins de 18 ans, comparativement à 26 % de la population canadienne. La proportion de jeunes d'âge préscolaire et scolaire diminuerait pour atteindre 32 % chez les autochtones et 20 % dans l'ensemble de la population canadienne en 2011. L'écart entre les deux populations reste

⁶ Les données projetées de la population canadienne correspondent au scénario 3. Voir Statistique Canada, 1990.

TABLEAU 8
*Répartition en pourcentage de la population autochtone
 et canadienne par grand groupe d'âge, 1986-2011*

	1986	1991	1996	2001	2006	2011
Population canadienne						
0-17	25,9	24,8	23,8	22,5	21,3	20,2
18-64	63,4	63,5	63,4	63,9	64,5	64,3
65+	10,6	11,8	12,8	13,5	14,2	15,5
Population autochtone						
0-17	43,3	40,4	38,4	36,0	33,8	32,0
18-64	53,7	56,3	58,1	60,1	61,8	62,8
65+	3,0	3,2	3,5	3,9	4,4	5,1

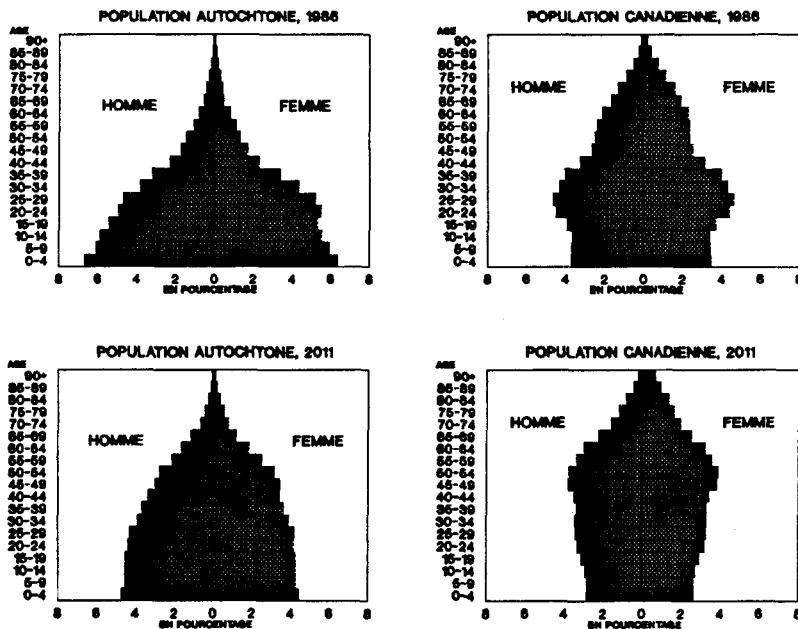
Sources : Population canadienne : Statistique Canada, Division de la démographie (scénario 3). Population autochtone : 1986 : Recensement de 1986, données non publiées; 1991-2011 : scénario moyen.

donc considérable. Même si leur proportion diminue, les autochtones de 0-17 ans enregistreraient une croissance absolue, leur nombre passant de 327 000 à 357 000.

Les adultes âgés de 18 ans à 64 ans présentent une augmentation, tant en proportion qu'en valeurs absolues. Leur nombre passerait de 406 000 à 700 000 durant la période de projection, soit une croissance annuelle moyenne de 2,9 % sur 25 ans. En 2011, 6 autochtones sur 10 feraient partie de ce groupe d'âge; la proportion est équivalente pour la population canadienne. Toutefois, la proportion de personnes âgées était plus faible chez les autochtones que dans la population canadienne en 1986, et elle le resterait jusqu'à la fin de la période de projection, passant de 3 % à 5 %. Pour la population canadienne, cette proportion passerait de 10,6 % à 15,5 %. En fait, la population canadienne compte et devrait continuer de compter trois fois plus de personnes de 65 ans et plus que les autochtones.

On note par ailleurs que la proportion de 0-17 ans diminue chez les autochtones, alors que la proportion de personnes âgées augmente. Toutefois, le rythme de diminution des jeunes est plus rapide que le rythme de croissance des 65 ans et plus.

La figure 4 compare les pyramides d'âge des deux populations en 1986 et en 2011. Dans un cas comme dans l'autre, la diminution de la fécondité induit un rétrécissement de la base de la pyramide; le fait est cependant beaucoup plus marqué pour la population canadienne.



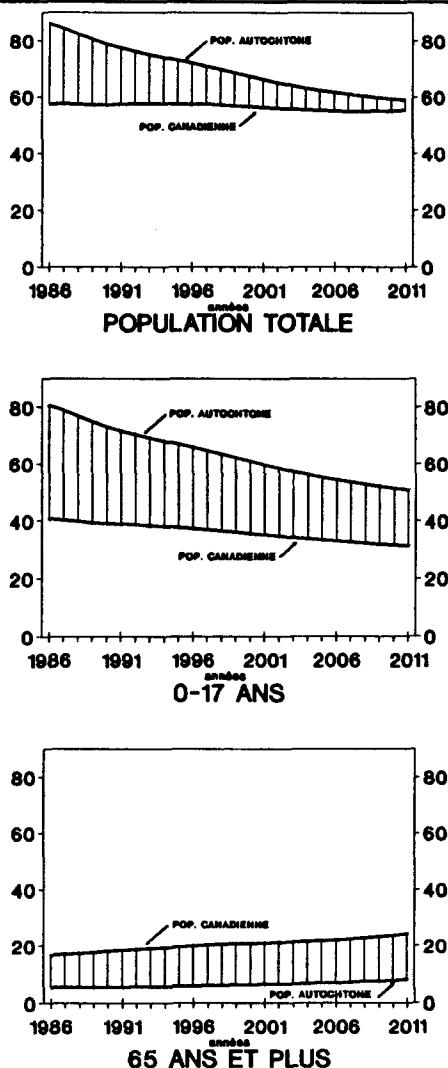
Source : Population canadienne : Statistique Canada, Division de la démographie.
 Population autochtone : 1986 : Recensement du Canada, données non publiées.

*Figure 4 — POPULATION AUTOCHTONE ET POPULATION CANADIENNE
 SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE, 1986 ET 2011*

Le rapport de dépendance

Le rapport de dépendance total se définit comme la somme du nombre de jeunes et de personnes âgées, divisée par la population de 18-64 ans. Ce rapport se subdivise en deux parties, la première étant le rapport de dépendance des 0-17 ans et la seconde celui des 65 ans et plus (la somme des deux fournit le rapport de dépendance total). La figure 5 compare les rapports de dépendance des populations autochtone et canadienne entre 1986 et 2011.

Au cours de la période de projection, le rapport de dépendance des autochtones accuse une baisse manifeste. De 86 % en 1986, il passera à 59 % en 2011. Cette diminution est uniquement attribuable aux jeunes, dont le rapport passerait de



Source : Population canadienne : Statistique Canada, Division de la démographie.
 Population autochtone : 1986 : Recensement du Canada, données non publiées.

Figure 5 — RAPPORT DE DÉPENDANCE DE LA POPULATION AUTOCHTONE ET CANADIENNE, 1986-2011

81 % à 51 %. En effet, chez les personnes âgées, on ne prévoit pas de baisse du rapport de dépendance, mais une légère hausse (de 6 % à 8 %). Durant la même période, le rapport de dépendance de la population canadienne demeurerait plutôt stable,

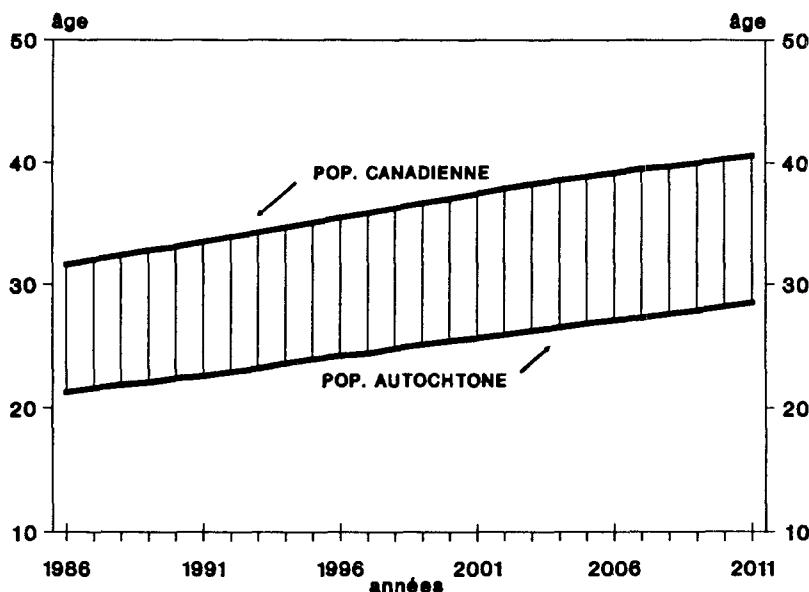
passant de 58 % à 56 %. En 1986, le rapport de dépendance des autochtones de 0-17 ans était deux fois plus élevé que celui de la population canadienne. Actuellement, le rapport de dépendance de la population canadienne est au plus bas niveau jamais enregistré (57,6 %) et il y restera jusqu'à la fin de la période de projection (Statistique Canada, 1990). Notons qu'en 2011 le rapport de dépendance des autochtones ne dépasse plus que de 4 % celui de la population canadienne.

L'âge médian

Quoique les autochtones entament un processus de vieillissement, leur répartition par âge restera beaucoup plus jeune que celle de la population canadienne. Durant la période de projection, leur âge médian passe de 21,3 ans à 28,5 ans. Cela confirme toutefois leur tendance à un début de vieillissement. Néanmoins, ils peuvent être qualifiés de «jeunes». Selon les projections, leur âge médian demeurerait peu élevé comparativement à celui de la population canadienne, qui passerait de 32 ans à 41 ans. D'ailleurs, l'écart entre l'âge médian des deux populations s'accentue à mesure que l'horizon 2011 se rapproche : il passerait de 10,3 ans en 1986 à 12,1 ans en 2011 (figure 6).

La répartition de la population autochtone selon les régions

La répartition des autochtones selon les régions ne varierait pas de façon significative au cours de la période de projection (tableau 9). Les provinces où la fécondité des autochtones est élevée verront leur part de l'ensemble augmenter légèrement; inversement, une diminution se produira dans les régions où la fécondité des autochtones est plus faible. Les écarts dans le nombre de recouvrements de statut influencent également la distribution par province. Les provinces de l'Atlantique devraient continuer de compter environ 5 % des autochtones du Canada. La part du Québec diminuerait légèrement, passant de 12 % à 11 % entre 1986 et 2011. Celle de l'Ontario fléchirait également (24 % à 22 %), mais cette province compterait toujours le plus grand nombre d'autochtones (243 300). Le poids relatif des Prairies et celui de l'Alberta enregistreraient une légère hausse (passant respectivement de 22 % à 26 % et de 15 % à 17 %). La Colombie-Britannique, quant à elle, passerait de 18 % en 1986 à 16 % en 2011. Enfin, la part du



Source : Population canadienne : Statistique Canada, Division de la démographie.
 Population autochtone : 1986 : Recensement du Canada, données non publiées.

*Figure 6 — ÂGE MÉDIAN DE LA POPULATION AUTOCHTONE ET
 CANADIENNE, 1986-2011*

Yukon et des Territoires du Nord-Ouest se maintiendrait à 5 % tout au long de la période.

La répartition de la population autochtone selon les groupes

La répartition des autochtones par région ne change donc guère. L'importance relative des groupes se modifie un peu plus. En 1986, les Indiens avec statut représentaient 41 % des autochtones. Dès 1991, cette proportion atteindrait 51 %, en raison surtout des recouvrements de statut survenus entre 1986 et 1990 (tableau 10). Inversement, la proportion d'Indiens sans statut et autres déclinerait, passant de 36 % à 25 % en 2011.

La population Inuit est le seul autre groupe qui présenterait une augmentation, quoique légère, de son importance relative (de 4 % à 6 %). La fécondité particulièrement élevée de ce groupe explique cette évolution. Enfin, les Métis resteraient à 19 % tout au long de la période.

TABLEAU 9
*Répartition des autochtones selon les régions,
 Canada, 1986 et 2011 (%)*

	1986	2011
Atlantique	4,7	4,6
Québec	11,7	10,5
Ontario	23,7	21,8
Prairies	22,4	25,6
Alberta	15,0	16,6
Colombie-Britannique	17,5	15,7
Yukon	0,7	0,6
Territoires du Nord-Ouest	4,0	4,5
Canada	100,0	100,0

Source : 1986 : Recensement du Canada, données non publiées.

Proportion de la population autochtone dans la population canadienne

La part des autochtones dans la population de la province ou du territoire où ils vivent est le plus souvent faible; elle est aussi très inégale. Dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et en Ontario, la proportion d'autochtones ne va guère au delà de 2 % des effectifs provinciaux. Cette proportion est plus élevée dans les Prairies (8 % en 1986) et semble devoir s'y accroître (12 % en 2011 : voir la figure 7). Il y aurait croissance aussi en Alberta (de 5 % à 6 %), et quasi-stabilité en Colombie-Britannique. Au Yukon, par contre, la part des autochtones dans la population accusera une baisse sensible, passant de 21 % en 1986 à 18 % en 2011. On aura remarqué qu'en 1986 les autochtones (il s'agit en fait principalement d'Inuit) ne formaient la majorité de la population (58,5%) que dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette position devrait «s'affermir», et leur part atteindrait même 70 % en 2011. Enfin, sur l'ensemble du territoire canadien, les autochtones compteraient pour 3,5 % de la population totale en 2011, contre 3 % en 1986.

CONCLUSION

Au plan démographique, le comportement des populations autochtones recèle encore une part d'incertitude. Malgré nos connaissances, certains événements demeurent hypothétiques.

TABLEAU 10
*Répartition de la population autochtone selon
 le groupe, Canada, 1986-2011 (%)*

Année	Total	Indiens avec statut	Inuit	Métis	Indiens sans statut et autres
1986	100,0	40,7	4,4	19,2	35,7
1991	100,0	50,6	4,6	19,1	25,7
1996	100,0	50,8	4,8	19,0	25,4
2001	100,0	50,9	5,0	19,0	25,0
2006	100,0	51,0	5,2	19,0	24,8
2011	100,0	51,1	5,5	18,9	24,6

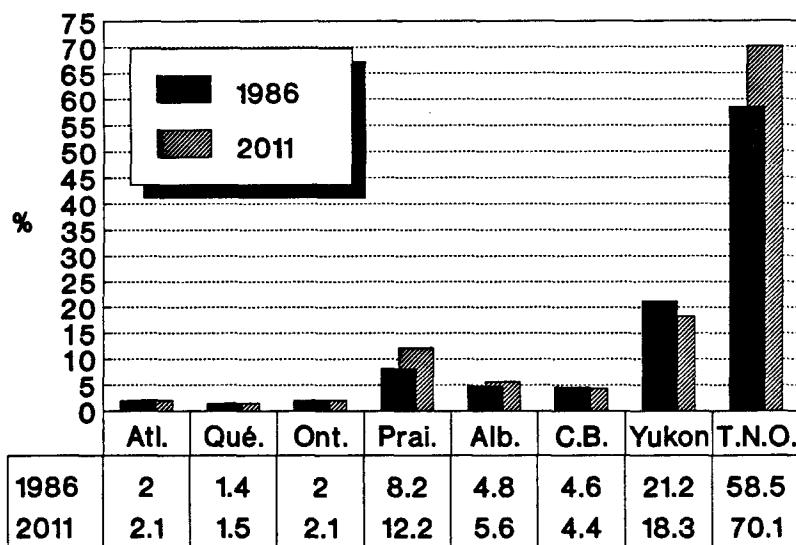
Source : 1986: Recensement du Canada de 1986, données non publiées.

^a À cause de l'arrondissement, la somme des données ne correspond pas nécessairement au total.

Les données de base gardent une fragilité évidente, et des analyses plus approfondies seraient nécessaires. On sait par exemple que certains autochtones s'assimilent au statut de la majorité canadienne. Dans quelle mesure le font-ils ? Les femmes sont-elles plus touchées que les hommes ? Les mariages interraciaux sont un autre phénomène sur lequel, faute de données adéquates, on ne peut que spéculer (à moins de l'ignorer). On peut penser également aux mouvements d'entrée et de sortie observés dans les réserves. Dans quelle proportion sont-ils temporaires ou définitifs? Sont-ils surtout le fait de certains groupes d'âge ? Autant de questions sans réponse.

Même si, afin de fournir la meilleure estimation possible, plusieurs ajustements ont été effectués, les projections présentées ici doivent être considérées comme des ordres de grandeur et non comme une prédiction. Ce sont en quelque sorte des indicateurs du futur possible de l'effectif des autochtones et des événements qui le modifient. Le lecteur doit garder en mémoire, en interprétant les données, que tant la connaissance de l'évolution récente de ces populations et de ses composantes que les données de base comportent des lacunes. Nous avons voulu tenir compte du fait qu'il existe plusieurs groupes autochtones au comportement démographique différent.

La comparaison de la population autochtone avec la population canadienne démontre une certaine convergence des caractéristiques démographiques des deux populations. En 2011, par exemple, leur proportion de 18-64 ans et leur rapport de dépendance seront presque au même niveau. Mais là s'arrête le rapprochement, car les populations autochtones se sont



Source : Population canadienne : Statistique Canada, Division de la démographie. Population autochtone : 1986 : Recensement du Canada, données non publiées.

Figure 7 — PROPORTION DE LA POPULATION AUTOCHTONE DANS LA POPULATION CANADIENNE

engagées plus tardivement que la population canadienne dans le processus de vieillissement, de sorte qu'elles continueront de croître à un rythme supérieur à celui de l'ensemble de la population canadienne et que, de ce fait, leur poids relatif dans cette dernière augmentera. Par ailleurs, les récents événements concernant les autochtones pourraient venir modifier ou confirmer certains comportements démographiques observés jusqu'ici, et aussi servir de stimulant à d'autres études dans un proche avenir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA, 1985. *Points saillants du recensement de 1981 sur les Indiens inscrits. Tableaux annotés.* Section de la recherche socio-démographique, Direction générale de la recherche, Orientations générales, 45 p.
- AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA, 1988. *Profil démographique de la population de la Loi C-31.* Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, 29 p.
- AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA, 1989. *Points saillants du recensement de 1986 sur les Indiens inscrits. Tableaux annotés.* Analyse quantitative et recherche socio-démographique, 32 p.
- AINC : voir, ci-dessus, AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA.
- CHOINIÈRE, Robert, et Norbert ROBITAILLE, 1988. «La fécondité des Inuit du Nouveau-Québec depuis 1931 : passage d'une fécondité naturelle à une fécondité contrôlée». *Population*, 43, 2, 427-450.
- CHOINIÈRE, Robert, et Norbert ROBITAILLE, 1987. «La mobilité des Inuit du Nouveau-Québec, 1977-1981». *Études/Inuit/Studies*, 11, 2, 209-224.
- COOPERS AND LYBRAND CONSULTING GROUP, 1988. *Survey of the Bill C-31 Applicants.* Affaires indiennes et du Nord Canada, 112 p.
- DEPARTMENT OF THE SECRETARY OF STATE OF CANADA, à paraître. *Population Projections of the Native Groups in Canada, 1986-2011.* Social Trends Analysis Directorate.
- HAGEY, J., 1987. *Note sur la qualité des données à la question 7 (appartenance à la population autochtone), Recensement de 1986.* Statistique Canada, Division de la statistique sociale, du logement et des familles.
- LOH, S., 1990. *Projections de la population indienne inscrite, 1986-2011.* Affaires indiennes et du Nord Canada, Direction générale du soutien des bandes et de la gestion des immobilisations, 211 p.
- NORRIS, M. J., 1985. *Projections de la migration des Indiens inscrits, 1982-1996.* Affaires indiennes et du Nord Canada, 45 p.
- ROBITAILLE, Norbert, et Robert CHOINIÈRE, 1987a. «L'accroissement démographique des groupes autochtones du Canada au XXe siècle». *Cahiers québécois de démographie*, 16, 1, 3-35.
- ROBITAILLE, Norbert, et Robert CHOINIÈRE, 1987b. *Projection de la population Inuit du Canada.* Affaires indiennes et du Nord Canada, 85 p.
- ROWE, G., et M. J. NORRIS, 1985. *Projections de la mortalité des Indiens inscrits, 1982-1996.* Affaires indiennes et du Nord Canada, Direction de la recherche.
- STATISTIQUE CANADA, 1990. *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires 1989-2011.* Ottawa, Division de la démographie, no 91-520 au catalogue, 192 p.

RÉSUMÉ — SUMMARY — RESUMEN

RÉMILLARD Sylvain — ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES GROUPES AUTOCHTONES DU CANADA, 1986-2011

Des projections démographiques selon le groupe autochtone ont été réalisées avec l'ajout de certains éléments nouveaux comme les effectifs non énumérés au recensement de 1986 ainsi que la prise en compte des Indiens qui ont收回ré leur statut suite à l'application du projet de loi C-31 (entre 1985 et 1990, les recouvrements de statut font augmenter l'effectif des Indiens avec statut d'environ 25%). Les populations autochtones continueront de croître à un rythme supérieur à celui de la population canadienne. La comparaison de cette sous-population à la population canadienne révèle une convergence de certaines caractéristiques démographiques; les populations autochtones s'engagent toutefois plus tardivement dans le processus de vieillissement.

RÉMILLARD Sylvain — EVOLUTION AND DEMOGRAPHIC CHARACTERISTICS OF NATIVE GROUPS IN CANADA, 1986-2011

Demographic projections for various native groups have been carried out, taking new elements into account, such as under-enumeration at the 1986 census and the impact of Bill C-31 (recuperation of Indian status between 1985 and 1990 led to an increase of about 25% in the number of Indians "with status"). Native groups will continue to grow at a higher rate than the Canadian population as a whole. Comparing the two populations shows a convergence for some demographic characteristics; however, the aging of the native population started much later.

RÉMILLARD Sylvain — EVOLUCIÓN Y CARACTERÍSTICAS DEMOGRÁFICAS DE LOS GRUPOS AUTOCTONOS EN CANADA, 1986-2011

Se han llevado a cabo proyecciones demográficas por grupo autóctono, tomando en cuenta nuevos elementos tales como la enumeración que no aparecía en el censo de 1986 y la inclusión de los resultados de la ley C-31, gracias a la cual los Indios recobraron su estatuto (entre 1985 y 1990, ésto incrementó de aproximadamente 25% el número de Indios habiendo recobrado su estatuto). Las poblaciones autóctonas seguirán creciendo a un ritmo superior al de la población canadiense. La comparación entre esta sub-población y la población canadiense demuestra la convergencia de ciertas características demográficas; sin embargo, el proceso de envejecimiento de las poblaciones autóctonas se inicia más tarde.